

FICHE DE POSTE

Année 2025-2026

PROFIL DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant de français en LSF en classes bilingues : langue des signes française (LSF) / français écrit Pôle d'enseignement des jeunes sourds 2nd degré
	PLACE DU POSTE	1 poste d'enseignant de français en LSF en classes bilingues (LSF-FE) implanté au collège Pablo Picasso de Bron (69).
	CADRE GENERAL	<p>Référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ; - Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ; - Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ; - Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ; - Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018) ; - Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté d'un professeur de LSF.</p> <p>Le PEJS de l'académie de Lyon assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE).</p> <p>Principes majeurs du parcours bilingue PEJS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ; - Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ; - Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ; - Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée. <p>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe de français bilingue LSF-FE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves en classe bilingue au sein du PEJS de maîtriser la LSF. La LSF est enseignée en tant que telle et à ce titre des temps spécifiques d'enseignement lui sont consacrés. Elle est par ailleurs la langue de travail et de communication. Les apprentissages en LSF, de la LSF et du français écrit doivent se conduire de manière concomitante. - Travailler l'ensemble des compétences de français en référence aux programmes tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue; - Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental). Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la

		<p>lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux élèves signants, d'avoir à la fin de la classe de 6ème, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée. <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'établissement. Les enseignants sont placés sous l'autorité du chef d'établissement avec l'appui de l'ASH de secteur et l'IA-IPR LSF.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier - Posséder des compétences et une appétence dans d'autres disciplines que celles du français - Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation - Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdité et de la culture sourde. - Avoir des compétences pédagogiques et didactiques sur les différentes modalités de communication alternative ou de soutien à la communication - Faire preuve de qualités relationnelles avérées et posséder de réelles capacités à travailler en équipe dans le cadre de l'école comme du PEJS et à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes/ expérience)	Poste ouvert aux titulaires et non-titulaires, dans la discipline français et détenteur du niveau de maîtrise B2 en LSF
	NOMINATION	Le poste est vacant au 01/09/2025
	REGIME HORAIRE	Les obligations réglementaires de service sont celles du corps d'origine régies pour le 2nd degré par le décret 2014-941 du 20 août 2014.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
	CONTACT	<p>Mme Véronique MONTANGERAND, CT Ecole inclusive : veronique.montangerand@ac-lyon.fr</p> <p>M. Jean-Louis BRUGEILLE, IA-IPR LSF toutes académies : jpr-lsf@ac-toulouse.fr</p>